

Chapitre 15

Planifier l'avenir

Dans le présent rapport, on demande aux administrations publiques de la région de la capitale manitobaine de travailler en collaboration les unes avec les autres, et avec d'autres organisations et individus, à l'élaboration de nouvelles démarches pratiques en vue de l'instauration d'un régionalisme positif pour le XXI^e siècle. La région a réalisé des progrès importants, mais il faut accélérer le rythme et la portée de l'activité régionale dans le but d'accroître les occasions d'affaires, d'améliorer la qualité de vie et de protéger l'environnement pour les générations futures.

Le régionalisme positif suppose des actions concertées qui bénéficient à l'ensemble de la région et qui ne pourraient être menées efficacement par les seize municipalités agissant chacune de son côté. Le régionalisme positif suppose cependant davantage que le travail mieux concerté des administrations; il doit aussi permettre de reconnaître les possibilités et de résoudre les problèmes de façon créative par le concours de toutes les composantes de la collectivité régionale. L'instauration d'un processus de construction régional ouvert, consultatif, attentif et responsable aidera à faire valoir de nouvelles

idées, à promouvoir une meilleure compréhension des intérêts et des valeurs contraires, à stimuler la coopération et à créer un climat de confiance. La planification régionale suppose des choix et le respect des différences; la manière de mener le processus est aussi importante que le plan lui-même.

Le CCPR a commencé ses travaux en septembre 2001. Les deux dernières années ont été consacrées à une multitude d'audiences publiques et privées, ainsi qu'à un grand nombre de séances de travail du Comité pour la rédaction du document de travail, du rapport provisoire et du présent rapport final. Le processus a été très instructif pour tous les membres du Comité. Nous avons appris à beaucoup mieux connaître et comprendre la région qu'au début de cet exercice d'exploration. Des centaines de personnes nous ont aidés à mieux comprendre les caractéristiques propres, les forces et les possibilités futures de la région. Nous souhaitons encore une fois reconnaître et remercier sincèrement les organisations et les personnes qui sont venues partager avec nous leurs expériences et leurs idées. Ils ont approfondi notre compréhension des

problèmes. Même si leurs interventions n'ont pas toujours servi de fondement aux discussions directes ni mené à la formulation de recommandation dans le présent rapport, elles nous ont néanmoins aidés à apprécier plus concrètement le contexte régional.

Les comités mis sur pied par le gouvernement pour se pencher sur de soi-disant « problèmes » doivent par définition passer du temps à discuter de complications et de contraintes plutôt qu'à se féliciter des réalisations. Le CCPR a essayé de brosser un tableau équilibré du passé, du présent et de l'avenir de la région. Nous regrettons que la contrainte matérielle et la résistance potentielle de nos lecteurs nous empêchent de relater davantage d'histoires de réussite, car il y en a vraiment beaucoup. Les seize administrations publiques qui forment la région de la capitale recèlent de grandes forces, de grandes puissances créatrices, de grandes capacités et de grandes possibilités d'engagement. Bien des éléments des systèmes d'aménagement locaux fonctionnent bien et ne nécessitent donc pas de correction. Ce dont on a besoin pour s'adapter aux changements de contextes, ce sont des ajustements et la modernisation des politiques d'aménagement du territoire, et non un remaniement complet de l'ensemble du système.

Le CCPR a été impressionné par le dévouement et l'engagement des élus de toute la région de la capitale. Le travail des politiciens n'est plus, comme par le passé, valorisé par la population, et cela est malheureux car les élus municipaux que nous avons rencontrés mettent clairement les besoins et les intérêts de leurs citoyens au cœur de leurs préoccupations. Ils font un travail difficile et exigeant. Ils reconnaissent la nécessité de concilier différents points de

vue. Ils reconnaissent bien plus qu'on le pense l'interdépendance des collectivités de la région. Ils reconnaissent que les réussites d'une municipalité n'empêchent pas les autres de réaliser leurs ambitions. Malheureusement, ce sont les différends perçus ou réels au sein des collectivités et entre les collectivités qui attirent l'attention et suscitent l'incompréhension de la population. Au delà d'un certain point, la question de savoir qui paye et qui profite de différents types de développements régionaux et des dépenses gouvernementales connexes devient nulle et non avenue. Il ne sert à rien d'envisager le développement de la région en dressant un « bilan » des « gagnants » et des « perdants ». Compte tenu des développements antérieurs et des tendances qui pointent à l'horizon, les élus et les collectivités qu'ils représentent devront penser et agir encore davantage dans le cadre du régionalisme positif.

Le CCPR avait pour mandat de s'appuyer sur des consultations pour prodiguer des conseils et formuler des recommandations au gouvernement du Manitoba et aux partenaires régionaux sur les orientations futures de la région de la capitale manitobaine. Le Comité n'avait pas le mandat de résoudre les problèmes courants entre les administrations publiques ni au sein de celles-ci. Cependant, le CCPR devait être au fait des raisons pour lesquelles les aménagements antérieurs et les controverses actuelles définissent le contexte des aménagements futurs.

La plupart des changements supposent de garder un pied dans le passé et de franchir de petites étapes pour faire avancer l'autre dans l'avenir, avenir qui demeure en partie insondable. Le CCPR s'est efforcé de préciser une destination future et de dresser un plan général pour y arriver, mais la tâche de

dresser l'itinéraire détaillé doit incomber aux élus provinciaux et municipaux. En un sens, le présent rapport constitue plutôt le début que la fin du voyage. Le CCPR croit que le travail véritable commence avec le dépôt de son rapport. Nous avons dressé un plan d'avenir pour la région en nous appuyant sur les forces et les engagements des gouvernements municipaux et provincial, et avec la participation de tous les éléments des collectivités de la région. Le Comité encourage maintenant les administrations publiques et les autres intervenants à discuter, à adopter et à donner suite à nos recommandations.

Ces recommandations se veulent l'expression du bon sens et de solutions pratiques. Nous nous sommes penchés sur des démarches de gestion de la croissance et de planification de l'utilisation des sols en vigueur ailleurs, mais nous sommes toujours revenus à la question de leur pertinence dans le contexte particulier de la région de la capitale manitobaine. Nous avons cherché à présenter les avantages et les inconvénients de différentes propositions, de sorte que, peu importe le sort réservé à nos recommandations, l'analyse en elle-même ait une valeur éducative durable. Nous avons évité de nous perdre dans l'usage des expressions à la mode et dans la frénésie qui entoure les démarches soi-disant nouvelles. Nous voulions que nos recommandations soient crédibles et réalisables. Même si une démarche adoptée ailleurs peut être qualifiée de « pratique exemplaire », cela ne signifie pas qu'elle soit applicable au contexte manitobain, qu'elle soit abordable ni qu'elle soit réalisable sur le plan politique.

Lors de nos audiences, on nous a dit que les comités consultatifs et les gouvernements antérieurs avaient souvent promis plus qu'ils

n'avaient réalisé. Il faut définir des attentes réalistes en ce qui a trait aux avantages de la réforme si l'on veut éviter d'approfondir la déception du public envers les efforts des administrations publiques. Il y a des limites à ce que les administrations publiques peuvent faire, que se soit seules ou en partenariat avec d'autres acteurs de la société, pour améliorer sensiblement et à brève échéance le bien-être économique, social et environnemental de leurs collectivités. Des forces beaucoup plus grandes sont à l'œuvre au delà des frontières de la province, forces qui auront une grande influence sur l'avenir de la région de la capitale manitobaine. Une meilleure planification régionale ne pourra à elle seule entraîner une grande prospérité économique ni de grands progrès sociaux. D'autres administrations sont en avance sur le Manitoba en matière d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies pour améliorer la capacité concurrentielle et l'attrait de leurs régions urbaines aux yeux de l'industrie et de la main-d'œuvre de l'avenir dans l'économie du savoir. Comme un si grand nombre d'administrations publiques poursuivent une même démarche fondamentale, les avantages d'une région urbaine particulière sont en grande partie compensés par ceux de l'autre.

Reconnaître cette réalité ne veut pas dire sombrer dans le pessimisme et l'immobilisme. La reconnaissance de l'importance des régions économiques et des effets néfastes potentiels des administrations divisées constitue une première étape. La mobilisation des appuis et des engagements envers des objectifs régionaux est la deuxième étape. La négociation des détails des ententes de partenariat et des plans d'action est la troisième étape. La quatrième étape consiste à

veiller à la mise en œuvre et à soutenir les engagements.

Le CCPR reconnaît que ce rapport est le dernier d'une longue liste de rapports traitant de différents aspects de la région de la capitale manitobaine — le *Winnipeg TransPlan 2010 Report* (1998), le rapport final du groupe de travail sur la région de la capitale (1999), le rapport du Comité consultatif sur l'eau potable (2000), le *Sustainable Livestock Development in Manitoba Report* (2000), le rapport *Le Manitoba et le changement climatique* (2001) et le rapport de la Consultation sur la mise en œuvre du développement durable (2001) — pour n'en nommer que quelques-uns. Ces rapports constituent une banque d'analyses et de recommandations que les gouvernements pourront éventuellement utiliser. Cependant, les audiences nous ont permis de constater une certaine lassitude et une certaine frustration par rapport à toutes ces rondes de consultation et au peu de changement dans la dynamique et les résultats dans différents secteurs des politiques publiques dans la région de la capitale. Pour réagir à ce type de cynisme et pour encourager la tenue d'un processus de discussion, nous formulerons une dernière recommandation, soit que, dans les deux ans suivant la publication du présent rapport, le ministre des Affaires intergouvernementales, au nom du gouvernement du Manitoba et en consultation avec les municipalités de la région de la capitale manitobaine, prépare un rapport d'étape sur les mesures prises à ce jour pour mettre en œuvre les recommandations présentées dans le présent document. L'adoption de cette recommandation sera le signe de l'engagement et de la volonté du gouvernement provincial d'assumer la

responsabilité de l'élaboration d'un programme permanent en faveur du régionalisme positif pour le XXI^e siècle.

Le CCPR recommande :

- 15.1 Que, dans les deux ans suivant la publication du présent rapport, le ministre des Affaires intergouvernementales, au nom du gouvernement du Manitoba et en consultation avec les municipalités de la région de la capitale manitobaine, prépare un rapport d'étape sur les mesures prises à ce jour pour mettre en œuvre les recommandations présentées dans le présent document.